

Le 25 janvier 2019

BONJOUR À TOUS LES PARENTS!

Tout d'abord, c'est avec une grande joie que je retrouve la communauté éducative de l'école Aux Quatre-Vents. Malgré une absence de deux ans et demie, absence qui m'aura permis de relever des défis professionnels plus qu'intéressants au sein de la commission scolaire, je renoue tout doucement avec le quotidien, les élèves et l'équipe AQV.

Fanie Poirier

OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Dans les semaines à venir, vous recevrez l'offre d'activités parascolaires pour cette deuxième portion de l'année. Vous avez déjà reçu les informations pour les échecs.

FRAIS DES DÎNEURS :

Les parents qui ont reçu une facture pour les frais de surveillance du midi ont deux options : un seul paiement (qui devrait déjà être fait) ou deux paiements. Ceux qui ont choisi l'option de régler en deux paiements doivent nous faire parvenir ce deuxième paiement **pour le 1^{er} février 2019**.

Il est important que la première tranche soit payée si vous voulez que ce montant apparaisse sur votre reçu aux fins d'impôt pour l'année 2018.

SEMAINE DES ENSEIGNANTS :

Je profite de la semaine nationale des enseignants, qui aura lieu du 3 au 9 février prochain pour souligner l'engagement, le professionnalisme, l'ouverture d'esprit dont fait preuve l'équipe enseignante. Le plus chaleureux des **MERCIS!**

INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR 2019-2020

du 18 au 22 février 2019
 lundi au vendredi de 9h à 11h et 13h à 15h
 et mercredi 9h à 11h et 13h à 18h

NIVEAU	CRITÈRES	PROCÉDURE	
PASSE-PARTOUT	Avoir 4 ans au 30 septembre 2019	Se présenter à l'école aux dates mentionnées ci-haut.	Documents à avoir en sa possession : 1. Certificat de naissance 2. 2 preuves de résidence (compte de taxes et compte d'Hydro-Québec)
MATERNELLE	Avoir 5 ans au 30 septembre 2019	Réinscription possible en ligne si votre enfant a fait Passe-Partout. Créer votre profil à l'adresse portailparents.ca Faites l'inscription de votre enfant en ligne.	Adresse électronique : <u>Pour les parents vivant sous le même toit</u> : Si nous avons deux adresses électroniques, seulement un des deux parents pourra faire la réinscription en ligne. <u>Pour les parents ne vivant sous le même toit</u> :
PRIMAIRE	DÉJÀ INSCRIT À L'ÉCOLE	Réinscription en ligne Assurez-vous que votre enregistrement est fait et complété à l'adresse portailparents.ca Faites l'inscription de votre enfant en ligne.	Seulement le parent identifié comme ayant l' « adresse principale » dans notre système recevra le courriel pour la réinscription. Le second parent devra communiquer avec l'école pour faire des changements (ex. : changement d'adresse)
SECONDAIRE	Passé de la 6 ^e année au secondaire		Pas d'adresse électronique : Vous recevrez une fiche d'inscription format papier.

Il est très important de compléter l'inscription, quelle que soit la situation de votre enfant l'an prochain (école publique, école privée ou autre commission scolaire).

DATES IMPORTANTES :

25 janvier : Journée pédagogique

29 janvier : Sortie au Théâtre des Deux-Rives pour les élèves de 4^e année

04 février : Conseil d'établissement à 19h15 à la salle du personnel

06 février : Zoomobile pour les élèves de 1^{re} et de 2^e année

15 février : Journée pédagogique

SERVICE DE GARDE :

- **Vendredi 25 janvier** : Thématique « Les joyeux naufragés et les pays chauds».
- Nathalie Larivière est présentement absente. Vous recevrez sous peu les derniers états de compte ainsi que la facturation du mois de décembre.
- Les enfants vont jouer dehors tous les jours. Les vêtements chauds sont importants!
- Babillard du service de garde : n'hésitez pas à le consulter!
- Rappel pour les absences de vos enfants : Le numéro de téléphone est le 450-348-7341, poste 8199. Les messages sont pris régulièrement!

TRÈS IMPORTANT

Information aux parents des enfants inscrits aux services de garde dans les écoles

Nous avons été informés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, le montant journalier maximal facturé pour un enfant régulier au service de garde sera majoré de 0.15 \$. Le montant facturé passera donc de 8.20 \$ à 8.35 \$.

Cette augmentation de tarif correspond à l'indexation en pourcentage de l'indice des prix à la consommation du Québec (IPC Québec) entre le 30 septembre 2017 et le 30 septembre 2018.

Merci pour votre collaboration!

La prochaine parution du journal se fera dans la semaine du 18 février 2019.

La direction